

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Retiré

N° DN93

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lise Magnier, M. Criaud, M. Kervran, M. Lemaire et Mme Rauch

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre IV

« Pérenniser le programme des cadets de la défense »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ajoute une section afin de permettre l'insertion d'un article relatif à la pérennisation du programme des cadets de la défense. La division du Titre IV – *Mobiliser les forces vives de la Nation* distingue en effet chacun des articles du Titre en chapitres clairement identifiés, rendant nécessaire par soucis de cohérence l'ajout d'un chapitre dédié à tout nouveau dispositif.